



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

N° 1.

LE NOUVELLISTE

LYONNAIS.

BIBLIOTH.
DE
LYON

SOMMAIRE.

Affaire d'Italie, nouveau combat entre les Autrichiens et les Piémontais. — Nouvelles d'Allemagne. — Angleterre, condamnation des chartistes. — Nouvelles de Paris. — Nouvelles de la localité et des départements.

Lyon, le 18 avril 1848.

En fondant notre petite feuille ayant pour titre le *Nouvelliste Lyonnais*, nous avons dû ouvrir nos colonnes, à toutes les réclamations qui pourraient être faites, et qui auraient un but d'utilité public ou qui ferait connaître au peuple quel est sa position et quelles sont ses souffrances; il est donc de toutes utilités que l'on s'occupe d'améliorer le sort de ceux qui ont tant souffert; il faut que l'on connaisse toutes les entraves que le travailleur éprouve dans l'exécution de ses travaux, ce sera un des moyens pour faire triompher la cause si noble de la classe des travailleurs.

Nous souhaitons en outre que le gouvernement composé d'hommes sages et prudents, prennent des mesures pour concilier les intérêts de chacun.

AFFAIRES D'ITALIE

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance de Turin, 13 avril :

Turin, le 13 avril 1848.

« Je vous engage à vous tenir sévèrement en garde contre toute nouvelle apportée par d'autres journaux que par les feuilles officielles de Milan et de Turin; car, outre qu'elles sont erronées, elles paraissent n'avoir été empruntées qu'à l'imagination de ceux qui les écrivent.

« Ce qui est exact et positif en ce moment, c'est la nouvelle d'un troisième fait d'armes important, accompli par l'armée sarde, qui, depuis à peine 18 jours qu'elle a atteint le sol de la Lombardie, avance chaque jour avec une rapidité prodigieuse, chassant devant elle les bataillons Autrichiens, mis en déroute et traqués de toutes parts par les paysans des localités, qui se font les éclaireurs de l'armée Piémontaise. En un mot, les Croates et Pandours sont en fuite et manquent de tout ce qui est nécessaire pour opposer une résistance sérieuse. Il n'est pas vrai que 50,000 hommes, équipés et armés, soient de nouveau partis de Vienne pour se rendre en Lombardie, ainsi que l'a annoncé la *Gazette d'Augsbourg*; si le fait eût été exact ou seulement possible, le gouvernement n'en aurait pas permis la publication, faite pour inquiéter les esprits accessibles à la panique. De plus, le passage de ces renforts n'aurait pu s'effectuer à travers le Tyrol italien, qui est en complète insurrection, sans ajouter qu'il est encore intercepté par de nombreux détachements de Piémontais et de volontaires Bolonais, échelonnés sur toute la frontière.

« Je ne vous raconte pas en détail la nouvelle victoire remportée le 9 au pont de Goito, non plus que celle obtenue le 10, au pont de Monzambano, dont le récit a dû vous être apporté hier par les journaux de Turin que vous recevez chaque jour, et qui les tiennent d'estafettes extraordinaires, mandés du quartier général de Charles Albert. Tout ce que je puis ajouter en ce moment, c'est qu'un nouveau bulletin arrivé cet après-midi, à deux heures, c'est-à-dire trop tard, pour que les journaux de ce jour puissent le publier, mentionne que l'armée piémontaise après avoir tiré pendant deux heures et établi quatre batteries à l'extrémité du pont, a construit en moins de 40 minutes

un nouveau pont avec du bois préparé par les paysans des campagnes qui s'étaient adjoints aux sapeurs, et a effectué avec 20 pièces d'artillerie le passage du Mincio. Des ce moment les Autrichiens ont été en déroute complète. Les Piémontais n'ont perdu que douze ou quinze soldats ainsi qu'on l'a dit hier; trois officiers sont blessés, l'un d'eux légèrement.

« L'Autriche est démoralisée au dernier point : on parle d'un traité de paix : un nouveau général est, dit-on, envoyé par le cabinet de Vienne, pour conclure cette paix à tout prix.

« Recevez, etc. »

— *L'Indipenza italiana* donne les détails suivants sur l'arrestation du fils du duc de Parme qui vient d'être opérée entre Crémone et Mantoue :

« Dans le voisinage de Crémone, hors de la porte qui conduit à Mantoue, une voiture dans laquelle se trouvaient deux étrangers, fut arrêtée par une patrouille de garde civique. Cette patrouille ayant demandé les passeports des deux voyageurs, l'un d'eux répondit en en donnant un faux, et en déclarant que son compagnon était son domestique. Mais un des civiques ayant reconnu le fils du duc, les deux étrangers furent arrêtés et conduits à Crémone. Arrivé dans cette ville, le fils du duc ne fit aucune difficulté d'avouer sa condition et il soutint vivement que lors de son arrestation, il se rendait au camp de Charles-Albert pour lui offrir son épée; mais le gouverneur de Crémone, le considérant comme autrichien et ennemi de l'Italie, le déclara prisonnier de guerre, et l'a fait conduire à Milan. »

ALLEMAGNE. — Hambourg, 16 avril. — La défaite des troupes de Schleswig-Holstein est confirmée, le corps des étudiants gymnastes et chasseurs de notre ville est presque détruit. Le prince Frédéric, qui s'était retiré à Idstedts, n'a pas cru pouvoir garder cette position. Ce matin, il a occupé la ligne de Hollingsledts par Cropp à Wittenburg.

Les troupes prussiennes ont reçu l'ordre d'entrer dans le Schleswig; mais un parlementaire s'est rendu d'abord auprès du roi de Danemark pour lui remettre l'ultimatum du roi de Prusse, portant que s'il n'évacue pas Schleswig, il y sera contraint par la force. On dit que le roi a refusé. Cette nouvelle, toutefois, mérite confirmation.

AUTRICHE. Cassel, 10 avril, une heure du matin. — En ce moment, une révolte éclate dans la ville. On bat la générale, le tocsin sonne.

Avant-hier, M. de Motz, ministre des finances a reçu un charivari. Il y en a eu un aussi devant la maison de l'ex-ministre de la guerre et devant d'autres maisons. Il y a eu de graves dégâts, et des hommes de la garde civique qui voulaient rétablir l'ordre ont été blessés.

Hier soir, un grand nombre de jeunes gens ont conçu le projet de donner une sérénade aux nouveaux ministres. Déjà ils avaient commencé par le ministre Eberhard. Ils se rendirent ensuite chez M. de Baumbach, ministre de la justice. Tout-à-coup le cortège fut arrêté dans le voisinage de la caserne des gardes-du-corps. Un piquet chargea, fit feu et plusieurs personnes furent blessées et même une tuée.

Une exaspération difficile à décrire s'empara de tous les esprits par suite de cette odieuse provocation. On fit immédiatement des barricades dans toutes les rues. L'arsenal fut pris d'assaut et les armes enlevées.

Les gardes-du-corps prirent la fuite. On tira sur eux. On entra dans la caserne; mais on n'y trouva que des malades. Elle fut sur-le-champ démolie.

Le Bourgmestre eut toutes les peines imaginables pour empêcher le peuple d'y mettre le feu.

Plus de 4,000 hommes sont sous les armes,

On voit des jeunes gens de 14 à 15 ans armés de pistolets et de magnifiques carabines.

Trois heures. — Le départ des gardes-du-corps a calmé l'irritation des esprits, mais les barricades sont maintenues et elles ne seront enlevées qu'après que les gardes-du-corps seront licenciés et les officiers mis en accusation. Ces derniers sont des dandies nobles qui avaient annoncé il y a quelques jours, qu'à la première occasion ils feraient exécuter des charges contre les bourgeois.

ANGLETERRE. — Londres, 14 avril. — La deuxième lecture du bill de l'éloignement des étrangers a eu lieu dans la séance de la chambre des lords du 13. Le bill passera lundi au comité. Dans la séance des communes du 13, la chambre a empêché une rencontre d'avoir lieu, entre MM. Cripps et Feargus O'Connor. M. O'Connor a déclaré que le 14 il ne ferait pas la motion de la prise en considération de la pétition chartiste.

— La Cour criminelle centrale vient de rendre plusieurs arrêts dans l'affaire relative à la première manifestation chartiste qui a eu lieu le 13 mars, et lors de laquelle plusieurs magasins ou boutiques ont été pillés. Conformément aux verdicts de culpabilité prononcés par le jury, six individus, déjà condamnés à sept années de déportation, subiront une prolongation de peine pendant sept autres années; les nommés Barrett et Prophitt sont condamnés, le premier à dix ans, le second à quatorze ans de la même peine; cinq autres sont condamnés à la même peine pendant sept années, et trois autres inculpés ne sont condamnés qu'à un emprisonnement correctionnel d'une année.

Les Tribunaux de police de Malborough-Street et de Clerkenwell ont déjà mis en jugement quelques uns des individus arrêtés pendant la soirée du lundi 10. Un des prévenus, M. Wallace, marchand épicière et constable spécial, était accusé d'avoir grossièrement insulté M. Hemming, bijoutier, qui était comme lui au nombre des 250,000 constables spéciaux embrigadés par la police. Le magistrat qui tenait l'audience a déclaré que les propos tenus par M. Wallace étaient fort répréhensibles; mais, considérant la détention préventive dont il a été l'objet pendant deux jours comme un moyen d'atténuation, il a ordonné sa mise en liberté.

Quatre cent cinquante artistes peintres ont concouru, sur l'invitation du gouvernement provisoire, pour la figure symbolique de la République française. Les esquisses ont été déposées le 10. Les sculpteurs et les graveurs ne déposeront leur travail que dans quelques jours. L'exposition publique devant être simultanée pour trois concours, n'aura lieu que dans les derniers jours du mois.

— On assure que le Gouvernement provisoire vient de faire expédier pour l'Afrique une dépêche dans laquelle, faisant un appel au principe de l'obéissance militaire, il invite formellement M. le général Cavaignac à accepter le portefeuille de la guerre. (La Presse.)

— Une grande revue aura lieu à Paris, le 20 avril courant; deux cents mille citoyens, composant les gardes nationales, tant mobiles que sédentaires, et les détachements tirés des corps de toutes armes des garnisons les plus rapprochées de Paris, seront appelés à prendre part à cette imposante cérémonie, dont le double but est la distribution des drapeaux de la République et la fraternisation de l'armée avec tous les autres citoyens français.

— Nos lecteurs ne seront pas fâchés, sans doute, d'avoir sous les yeux un spécimen de la correspondance de quelques-uns de MM. les commissaires du gouvernement provisoire avec les maires.

Voici une circulaire imprimée, publiée par le fonctionnaire municipal auquel elle a été adressée. Nous la copions sans y changer une syllabe ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Citoyen maire,

Par ordre du citoyen ministre de l'intérieur, il vous est enjoint, sous peine de révocation, de faire lire et publier dans votre commune, à son de trompe ou de caisse, deux fois par jour, pendant une semaine au moins, le décret rendu le 5 avril dernier par le gouvernement provisoire et dont je vous envoie plusieurs exemplaires.

Salut et fraternité,

Le commissaire de la République dans le département de la Somme.

LECLANCHÉ.

Le maire avait, au moment où il l'a reçue, écrit au bas ces mots : Parle-t-on d'un valet avec cette arrogance ?

— Les différentes compagnies des chemins de fer se sont réunies au ministère des finances, sur sa convocation. — Le ministre a déclaré qu'aucune combinaison n'était encore arrêtée. Il a présenté plusieurs systèmes de rachat sans indiquer celui qui lui paraissait le plus convenable. — Les délégués ont déclaré qu'ils n'étaient point autorisés par les administrations qu'ils représentaient, à traiter avec le gouvernement la question de rachat, en dehors des conditions fixées par les contrats. La conférence n'a eu aucun résultat. — On pensait à la Bourne que le plan qui paraissait dominer était celui qui consistait en un simple échange des actions de chemins de fer contre du 5 pour cent au cours du jour. — La combinaison qui réunirait le plus de suffrages serait, assure-t-on, celle d'un rachat basé, pour les lignes en exploitation, sur les revenus de ces lignes depuis plusieurs années. — Le ministre a assuré à l'assemblée que le gouvernement chercherait à satisfaire à la fois aux intérêts de l'état et à celui des compagnies.

— On nous apprend aujourd'hui que c'est à la sollicitation d'un de ses membres que le gouvernement provisoire a supprimé la chaire où M. Michel Chevalier enseignait l'économie politique. Nous ne savons si la voix du savant professeur troublait les échos du Luxembourg, mais sa parole, écrite dans le *Journal des Débats* d'aujourd'hui, aura, nous en sommes certains, d'universelles sympathies, auxquelles cette injuste persécution donnera un nouveau degré de force.

— Les nourrices de tous les bureaux de Paris se sont réunies aujourd'hui, et se sont transportées, *drapeaux en mains*, à l'Hôtel-de-Ville, pour demander l'abolition du biberon (ceci n'est pas une charge).

Les Parisiennes mères pourraient bien demain aller à leur tour, demander la suppression des nourrices.

DEPARTEMENTS.

AIN. — On lit dans le *Courrier de l'Ain* du 13 avril :

« Le bruit s'est répandu ce matin que M. Champvans avait donné sa démission. Cette nouvelle est erronée. Lis par les témoignages d'affection et de confiance qu'il a reçus de la population tout entière, M. le commissaire restera aussi longtemps qu'il pourra exercer avec utilité et dignité les pouvoirs qu'il a reçus du gouvernement et qui lui ont été confirmés par l'attitude des habitants de l'Ain.

« M. Petetin, commissaire-général, est arrivé hier soir, à neuf heures, à Bourg, et a annoncé la volonté formelle de passer la nuit à la préfecture, alors même que les appartements disponibles étaient occupés par les officiers du régiment en passage dans notre ville. M. Champvans, par des motifs de haute convenance, a dû céder son appartement particulier et se retirer provisoirement dans un des hôtels de la ville.

« Voilà sans doute ce qui a donné lieu à des bruits de démission que nous sommes heureux de pouvoir démentir. »

LOIRE. — On lit dans le *Mercurie Séguisien* :

« La ville est à peu près calme. M. le procureur-général est arrivé à St-Etienne, pour instruire sur les désordres qui nous ont affligés.

— Grâce au concours de la Société populaire, les scènes de désordre dont nous avons parlé ne se sont pas renouvelées. Quelques tentatives ont été faites, la nuit du vendredi à samedi, sur l'établissement des Sourdes-Muettes. Une section de la Société populaire s'y est transportée, et, sans armes, elle a maintenu l'ordre et a opéré

plusieurs arrestations d'hommes armés de sabres et de poignards et d'autres engins.

— La Société populaire fonctionne par escouades de 1,000 hommes, qui se relèvent de 12 en 12 heures.

— Hier matin, le citoyen commissaire a fait afficher la composition d'une nouvelle municipalité qui a reçu le baptême de l'élection du comité populaire.

— Nous sommes priés de porter à la connaissance des militaires de notre garnison appartenant au département de la Somme, la liste des candidats présentés au suffrage des électeurs, par le comité central des élections de ce département :

CANDIDATS D'AMIENS.

MM. Porion, maire d'Amiens,

Allart, notaire, lieutenant-colonel de la garde nationale ;
Morel-Cornet, président du tribunal de commerce ;
Gauthier de Rumilly, ancien député ;
Daboix (Amable), médecin, membre du comité agricole.

CANDIDATS D'ABBEVILLE.

MM. Tillet de Clermont, ancien député ;

Delattre (Paul), propriétaire ;
Randoing, manufacturier.

CANDIDATS DE DOULLENS.

MM. Blin de Bourdon, ancien député ;

Creton, ancien député.

CANDIDATS DE PÉRONNE.

MM. de Beaumont, ancien député.

Magaler, propriétaire à Yres.

CANDIDATS DE MONTDIDIER.

MM. de Fourment, manufacturier ;

Labodère, président du tribunal d'Amiens.

NORD. — Nous empruntons à l'*Echo du Nord* l'article suivant :

On raconte dans notre ville un fait d'une extrême gravité, et sur lequel nous ne devons pas tarder davantage à appeler, non-seulement l'attention publique, mais aussi celle du gouvernement provisoire.

Nous avons parlé, dans le temps, de l'arrestation des sieurs Biers vacq et Jaspin, compromis dans l'échauffourée du *Risquons tout*. Ils étaient arrêtés sous la prévention de faits qui tombaient sous le coup des articles 84 et 85 du code pénal, punissant tout individu qui, par des actions hostiles non approuvées par le gouvernement, aurait exposé l'Etat à une déclaration de guerre.

Le réquisitoire du commissaire du gouvernement près le tribunal de Lille concluait à une ordonnance de non-lieu. La chambre du conseil n'adopta pas ces conclusions ; elle exigea un supplément d'instruction, motivé sur ce que les lumières résultant de l'interrogatoire des prévenus seuls n'étaient pas suffisantes, et ordonna, comme conséquence, qu'une commission rogatoire fut adressée à Paris.

Ces faits se passaient samedi dernier. Le lendemain dimanche, le tribunal se rend à la préfecture pour se joindre au cortège et assister à la cérémonie de la plantation de l'arbre de la Liberté. Le commissaire-général Delescluze, qui était dans la grande galerie, avec les personnes déjà arrivées, se précipite au devant des membres du tribunal, et d'un ton irrité, avec des gestes menaçants, il leur adresse une remontrance dont voici à peu près les termes : « J'ai été indigné, citoyens, d'apprendre que, contrairement au réquisitoire du commissaire du gouvernement, la chambre du conseil ait ordonné un supplément d'instruction dans l'affaire Biersvacq et Jaspin. Je sais que cette mesure est dirigée contre moi et vous a été inspirée par les journaux légitimistes, conservateurs et barrotistes (sic). C'est un acte anti-national, anti-démocratique ; mais sachez le bien, votre décision ne suivra pas son cours ; j'ai brisé l'éclou, et Biersvacq est libre ! Ne songez pas à revenir sur cette affaire, ou j'use de mes pouvoirs. J'ai le droit de vous suspendre, et la révocation suivra immédiatement la suspension. »

Il n'y a dans l'histoire de la justice, depuis cinquante ans, qu'un seul fait semblable, et dont les contemporains de l'Empire se souviennent encore, tant l'impression fut douloureuse et profonde.

— Hier, tous les gardes nationaux de la ville de la Guillotière ont été appelés dans leurs sections respectives à élire un colonel. Les bulletins de la section des Brotteaux ont été portés à la mairie, où ils ont été joints à ceux de la section de la Guillotière, proprement dits, et dépouillés par les membres de la commission ou municipalité provisoire.

Les deux candidats étaient M. Lambert et M. Régnier. Quand le dépouillement était presque achevé, et que la nomination de M. Lambert paraissait assurée, des scrupules ont été tout-à-coup exprimés relativement à la légalité de l'élection, dont l'annulation a été prononcée, sans que l'opération du dépouillement eût été terminée.

Ce qu'il y a de plus singulier en cela, c'est que provisoirement on a décidé que M. Régnier remplirait les fonctions de colonel, et M. Lambert celles de lieutenant-colonel. Ce dernier a refusé d'accepter une telle situation, et tous les officiers de la garde nationale des Brotteaux, dans une extrême agitation, parlent de donner en masse leur démission.

De leur part ce serait une faute immense et peut-être irréparable.

— Hier soir, entre onze heures et minuit, une compagnie de *Voraces*, forte de deux cents hommes environ, s'est présentée devant l'Hôtel-de-Ville et s'y est installée.

— Le bruit court que le citoyen Michel, capitaine de la garde nationale, chez lequel une perquisition illégale avait été faite, a été arrêté, samedi dernier, ainsi qu'un autre officier de la même compagnie.

— Les choses semblent prendre, à Bourg, une fâcheuse tournure. M. Anselme Petetin, commissaire-général du gouvernement, ayant voulu former une commission administrative départementale, qui devait fonctionner sous la présidence de M. de Champvans, celui-ci a refusé d'accepter cette position. M. Petetin n'en a pas moins convoqué, jeudi dernier, le conseil municipal de Bourg et les officiers de la garde nationale pour les entretenir des mesures qu'il comptait prendre. Dans cette réunion furent échangées les interpellations les plus vives entre le commissaire général et les assistants. Le lendemain, M. Petetin a cru devoir partir pour Lons-le-Saunier, et la commission qu'il avait instituée s'est dissoute d'elle-même. Les choses en sont là.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Depuis l'envoi de M. de Champvans dans le département de l'Ain, on a parlé de l'envoi successif de quatorze commissaires différents. C'est là un fait hyperbolique, mais qui est, dit-on, réel.

— La session des bureaucrates (commis de commerce, d'affaires judiciaires, administrations publiques et privées) donne avis qu'elle vient de se constituer définitivement ; ses séances auront lieu les mardi et jeudi de chaque semaine, à huit heures du soir au Palais-de-justice (chambre de police correctionnelle.)

Le secrétaire,
ROYER.

Le Président,
A. GUÉTAT.

— Le général Bourjolly passe au commandement de la division militaire dont le quartier-général est à Besançon ; il est lui-même remplacé à Lyon, par le général Jamot.

— Nous apprenons que le général Bourjolly sera généralement porté comme député à l'assemblée constituante.

— Nous sommes priés d'insérer la note suivante :

« Honneur au général Bourjolly ! honneur à ce brave ! celui-là sait faire respecter l'armée française, la première armée du monde. Celui-là a le sentiment de la nationalité ; il le comprend et l'inspire à tout Français qui a du cœur et de l'âme.

« Le département ne lui doit-il pas ses témoignages de reconnaissance et de vive sympathie ? Ne lui paiera-t-il pas cette dette d'honneur, cette dette sacrée ?

« SUCHEL-DAMAS,

« Grenadier de la première compagnie (Brotteaux). »

AVIS AUX TRAVAILLEURS.

Je suis informé que quelques travailleurs, se méprenant sur leurs véritables intérêts, ou mal intentionnés, engagent leurs camarades à ne pas rentrer dans les chantiers.

Je ne saurais trop inviter les ouvriers de tous états à fermer l'oreille à des conseils qu'ils regretteraient bientôt d'avoir suivis ; je ne saurais trop les exhorter à reprendre leurs travaux.

Si des insinuations malveillantes prolongeaient un état de choses funeste pour tous, l'autorité se verrait dans la nécessité de prendre des mesures pour assurer la liberté du travail à ceux qui demandent à exercer paisiblement leur profession.

A l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 16 avril, 1848.

Le maire provisoire de Lyon,
LAFOREST.

— Les élections de la garde nationale qui n'ont pu avoir lieu le 16 et 17 courant, sont remises aux jours suivants, savoir :

Mercredi 19 avril, pour les élections des Colonels et Lieutenants

Colonels, aux mêmes lieux et aux heures suivantes :

Pour les Colonels, de sept à onze heures du matin ;

Pour les Lieutenants-Colonels, de trois à sept heures du soir.

Le Jeudi 20, les élections des Chefs de Bataillons et des Porte-Drapeaux se feront aux mêmes lieux, de sept à onze heures du matin ;

Les élections, pour compléter tous les cadres des officiers et sous-officiers des compagnies, se feront partiellement sur une délégation particulière.

GILLOT.